RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00031
Numéro SIREN : 440 483 725
Nom ou dénomination : GENERRIC

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2020 sous le numéro de dépôt A2020/000306

A2020/000306

341294

**Dénomination :** **GENERRIC**

**Adresse :** **16 Boulevard Dufayel 76310 SAINTE-ADRESSE**

**N° de gestion :** **2002B00031**

**N° d'identification :** **440483725**

**N° de dépôt :** **A2020/000306**

**Date du dépôt :** **23/01/2020**

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 13/09/2019 - lettre d'acceptation du CCT au 17/01/202 - attestation d'inscription pour le CCT au 06/01/2020 AGO

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE (SEINE-MARITIME)

341294

**GENERRIC**
Société par actions simplifiée
au capital de 29.780.000 euros
Siège social : 16, Boulevard Dufayel
76310 SAINTE ADRESSE
440.483.725 RCS LE HAVRE

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le treize septembre, à dix-huit heures, les associés de la Société GENERRIC se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- **Monsieur Pascal GIRARDET,**
  - propriétaire de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT TREIZE actions, ci : ..... 78.913 actions
  - usufruitier de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX actions, ci : ..... 218.886 actions
- **Monsieur Marc Antoine GIRARDET,**
  nu propriétaire de SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX actions, ci : ..... 72.962 actions
- **Mademoiselle Marine GIRARDET,**
  nu propriétaire de SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX actions, ci : ..... 72.962 actions
- **Monsieur Pierre Yves GIRARDET,**
  nu propriétaire de SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX actions, ci : ..... 72.962 actions
- **Madame Maud GIRARDET**, propriétaire d'UNE action, ci : ..... 1 action

Total des actions des associés présents : 297.800 actions sur les 297.800 actions composant le capital social.

Les Sociétés KPMG AUDIT NORMANDIE et AUDIT CERTIFICATION D'ENTREPRISE, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Monsieur Pascal GIRARDET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2019 ;
- le rapport sur la gestion du groupe ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2019 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2019 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport sur la gestion du groupe ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Remplacement du mandat du Co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- Non-renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport des Commissaires aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix contre : .....
Abstentions : .....
Voix pour : .....

## DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

### AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 427.858 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale : ..... 21.393 €
- A la distribution d'un dividende : ..... 399.052 €
- Le solde, soit la somme de : ..... 7.413 €
  en totalité au compte « Autres réserves »

### MONTANT - MISE EN PAIEMENT - REGIME FISCAL DU DIVIDENDE

Le dividende unitaire est donc d'UN EURO ET TRENTE-QUATRE CENTIMES (1,34 €).

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

### RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

| Exercice clos le | Revenus éligibles à l'abattement | | Revenus non éligibles à l'abattement |
|---|---|---|---|
| | Dividendes | Autres revenus distribués | |
| 31/03/2018 | 399.052 € | --- | --- |
| 31/03/2017 | 399.052 € | --- | --- |
| 31/03/2016 | 399.052 € | --- | --- |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix contre : .....
Abstentions : .....
Voix pour : .....

## TROISIÈME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 Décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix contre : .....
Abstentions : .....
Voix pour : .....

**QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix contre : .....
Abstentions : .....
Voix pour : .....

**CINQUIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU MANDAT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE**

L'assemblée générale décide de nommer la Société KPMG S.A., Société anonyme à Conseil d'administration, sise au HAVRE (76600) – 46, Rue Louis Eudier – Immeuble Courbet Plazza et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du HAVRE sous le numéro 775.726.417, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025, en remplacement de la Société KPMG AUDIT NORMANDIE, Commissaire aux comptes titulaire, dont le mandat arrive à échéance à l'occasion de la présente assemblée

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix contre : .....
Abstentions : .....
Voix pour : .....

**SIXIEME RESOLUTION - NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, après avoir constaté que le mandat de la Société KPMG AUDIT OUEST, Co-Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de ne pas renouveler dans ses fonctions et de ne pas pourvoir à son remplacement, en application des dispositions de l'article L. 823-1, alinéa 2 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix contre : .....
Abstentions : .....
Voix pour : .....

**SEPTIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

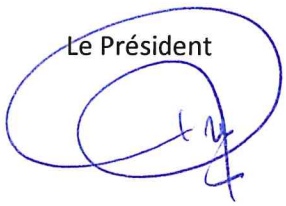
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix contre : .....
Abstentions : .....
Voix pour : .....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Le Président



Les associés présents

